

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE:

Le naufrage du Titanic. — Procès Verbal de la séance du 4 avril — La Mission Hanotaux. — Noces d'argent. — Revue financière. — Navigation. — Le téléphone au Canada. — Conseils aux négociants français. — Beurre et fromage canadiens. — Le régime hypothécaire du Canada. — Correspondance d'Ottawa. — Ça et Là. — Nouvelles et Informations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Année 1911**PRESIDENT D'HONNEUR:**

M. C. E. BONIN, Consul Général de France dans la Puissance du Canada.

PRESIDENT - - - —A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

VICE-PRESIDENT - - - —J. OBALSKI, Ingénieur-Conseil des Mines.

SECRETARE - - - --G. VENNAT, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Importateur.

TRESORIER - - - —G. HUSSON, Directeur de la Franco-American Auto Co., Ltd.

CONSEILLERS - - - —M. CHEVALIER E. GALIBERT J. R. GENIN H. JONAS
C. A. CHOUILLOU C. GALIBERT G. HUSSON E. VAUTELET

CONSEIL D'ARBITRAGE—M. CHEVALIER E. GALIBERT E. MERIOT
C. A. CHOUILLOU J. R. GENIN R. PASQUIN
L. COLLINET H. JONAS A. TARÛT
E. DULIEUX J. T. MALLET R. DE VIGAN

AVOCAT-CONSEIL - - - —F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent:

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	Fr 750	\$150.00
1/2 "	" 450	90.00
1/4 "	" 250	50.00
1/8 "	" 125	25.00

Abonnement au Bulletin:

Par an	Fr 10	\$2.00
Le Numéro	" 1	20cts

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française DE MONTREAL

LE NAUFRAGE DU TITANIC

La Chambre de Commerce Française de Montréal tient à joindre sa voix au concert universel de tristesse, de regrets et de sympathies qui s'est élevé de toutes les parties du monde civilisé à l'annonce de cette épouvantable catastrophe.

Elle déplore profondément le sort des nombreuses victimes de ce naufrage. Elle s'attriste plus encore en songeant aux français et aux canadiens qui en furent les victimes.

Parmi nos compatriotes, nous comptons M. R. J. Lévy, chimiste et industriel, fixé à Montréal depuis peu d'années et qui jouissait de l'estime et du respect de tous ceux qui le connaissaient; M. Emile Richard, fils de M. Philippe Richard, distillateur de St-Jean d'Angély, qui venait pour la première fois au Canada visiter la clientèle de son père; M. Albert Mallet, voyageur de la maison Laporte, Martin & Cie., qui revenait d'un voyage en France, etc., etc.

Parmi les douze canadiens qui ont perdu la vie sur le "Titanic", nous ne citerons que M. C. M. Hays, président de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et du Grand Tronc Pacifique, dont la mort met en deuil le Canada tout entier. C'était l'un des trois ou quatre plus grands personnages de ce pays, l'un de ceux qui ont puissamment contribué à son développement; il pouvait faire beaucoup encore pour son enrichissement. Sa disparition est une grande perte qui sera longtemps ressentie.

A toutes les familles des victimes, nous adressons l'expression émue de nos très-sincères condoléances.

N. B.—Le "Titanic" transportait des centaines de sacs de dépêches à destination du Canada, qui sont maintenant au fond de la mer... Ayant fait escale à Cherbourg le mercredi 10 avril, il a dû emporter tout le courrier postérieur au départ de la "Bretagne" du Havre, le samedi précédent.

Ceux de nos correspondants qui nous ont écrit entre le 7 et le 10 avril sont priés d'en prendre bonne note, s'ils n'ont pas reçu de réponse lorsque leur parviendra le présent bulletin.

SEANCE DU 4 AVRIL 1912

La séance est ouverte à 4 heures 30 par M. A. Revol, président.

Sont présents: MM. C. E. Bonin, Consul général de France, J. Obalski, vice-président, C. A. Chouillou, E. Dulieux, M. Ferrand, L. Fréchon, C. Galibert, G. Husson, trésorier, A. Mathon, E. Mériot, J. Pottier, E. Rampon, R. du Roure, L. du Saillant, E. Vautelet, R. de Vigan, G. Vennat, secrétaire.

M. Chevalier s'était excusé

Ordre du Jour

Lecture du procès-verbal.

Correspondance.

Election de membres adhérents.

Importations du Canada en France — Ligne directe.

Cie France et Canada pour l'exportation du bétail canadien en France.

Questions diverses.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été lu est unanimement adopté.

Correspondance.

M. le secrétaire procède au dépouillement de la correspondance de quinzaine, duquel il résulte que depuis la dernière séance nous avons reçu 66 lettres et nous en avons envoyé 90.

Parmi ces lettres, on remarque:

Quatre adhésions.

Cinq demandes de renseignements de notoriété.

Une lettre du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones (colis postaux).

Sept demandes de renseignements commerciaux: exploitation des chiffons, représentation de la parfu-

merie, demande d'informations sur les débouchés en général, conserves de morue, droits sur capsules et papiers, graines fourragères.

Six demandes d'agents pour: tulle, dentelles, peignes, vins, cycles, réglisse.

Une demande de représentation de vins émanant d'un commerçant canadien.

Une demande de renseignements sur usine.

Une demande émanant d'un constructeur français désirant connaître un fabricant de canots.

Trois lettres concernant des litiges.

Etc., etc.

Election de membres adhérents

MM. P. Florent & Cie., réglisse à Cantarel (Vaucluse), François Cattaneo & Cie., rizerie, Modane, (Savoie), Fontenay-Smets, bijoutier, Paris, Cartier-Millon, pâtes alimentaires, Grenoble.

Sont élus membres adhérents à l'unanimité.

Importations du Canada en France.—Ligne directe. Cie France et Canada pour l'importation du bétail canadien en France

M. le Président rappelle à ses collègues que, plus que jamais auparavant, la question des échanges commerciaux entre la France et le Canada s'impose à l'attention de notre Chambre; que les exportateurs canadiens se plaignent de ce que l'exportation de leurs produits en France demeure stationnaire tandis que l'exportation des produits français au Canada suit une progression régulièrement ascendante; qu'ils constatent ce fait sans en approfondir les causes et qu'ils accusent les importateurs français sinon de mauvais vouloir, au moins d'indifférence ou d'apathie au regard du marché canadien qui, d'après eux, leur offre des avantages égaux à ceux d'autres pays où ils s'approvisionnent plus volontiers de marchandises similaires.

M. le Président ajoute qu'une certaine agitation se manifeste à Montréal, dans le but de constituer un groupement de commerçants canadiens tendant à se créer un débouché en France. Notre Chambre, tenue à l'écart de ce mouvement, a déjà manifesté le peu de confiance qu'elle éprouve en l'institution projetée, qui ne peut être qu'un rouage supplémentaire et inefficace dans l'organisation existante, amplement suffisante à pourvoir à toutes les nécessités de l'heure actuelle. Les efforts accomplis par notre compagnie pour faire connaître en France les ressources du Canada sont indéniables; ils ont, d'ailleurs, été officiellement reconnus par l'hon. G. E. Foster, ministre du Commerce dans le gouvernement canadien qui, à la séance des Communes du 21 mars dernier, fit un grand

éloge de notre Chambre et signala aux Membres du Parlement l'utilité et l'importance de notre récent ouvrage "Le Canada et la France." (M. le Président donne lecture d'un passage du discours de M. le Ministre des Finances).

Tout récemment encore, une société dénommée "France-Canada" organisée par un français et comptant, à nombre à peu près égal des français et des canadiens, vient d'être incorporée; elle a pour but de faire l'exportation du bétail canadien, plus spécialement en France. Il est permis d'espérer que cette innovation aura d'heureux effets.

D'autre part la nouvelle ligne directe entre le Canada et la France, qui doit être incessamment inaugurée par la Cie Générale Transatlantique, concourra au même but. A ce sujet, M. le Président annonce que cette Compagnie vient de décider de remplacer l'un de ses paquebots "Floride" par le "Niagara" plus rapide et d'un plus fort tonnage. Il vient également d'apprendre que la Cie G. T. se propose d'envoyer ses paquebots jusqu'à Montréal, au lieu de s'arrêter à Québec si elle peut obtenir des Commissaires du Havre de Montréal un quai dans le port de la métropole canadienne.

Bien que ces éléments nouveaux soient de nature à augmenter sensiblement l'exportation des produits canadiens en France, M. le Président demande à ses collègues s'ils ne croient pas opportun de signaler cette situation aux Chambres de Commerce de France, aux Chambres Syndicales, à la presse française, etc., en appelant d'une manière toute spéciale l'attention des importateurs français sur le marché canadien. Le commerce français trouverait, dit-il, de sérieux avantages à augmenter son chiffre d'affaires avec le Canada car il serait évidemment mieux traité et plus avantage par le gouvernement de ce pays, s'il devenait l'un de ses bons clients.

Pour conclure, M. le Président demande à ses collègues si quelqu'un d'entr'eux a quelque suggestion à faire à ce sujet. Personne n'ayant pris la parole, il demande si la Chambre désire renvoyer la discussion de cette question à une autre séance ou bien si elle préfère autoriser son bureau à agir en son nom dans les démarches à faire, soit par voie de circulaire, soit au moyen du Bulletin Mensuel. Peut-être conviendrait-il de rééditer l'Appel au Commerce français, auquel on eut recours il y a quelques mois pour signaler les progrès inquiétants du commerce allemand au Canada et qui donna de bons résultats.

A l'unanimité, la Chambre adopte cette dernière proposition et délègue ses pouvoirs pour agir dans ce sens.

La séance est levée à six heures.

LA MISSION HANOTAUX

La délégation du comité France-Amérique envoyée aux États-Unis pour offrir au peuple américain une statue de la France, oeuvre de Rodin, qui doit orner le piédestal du monument élevé à Champlain, sur les bords du grand lac qu'il a découvert et qui porte son nom, ayant accompli sa mission, est ensuite venue rendre visite au Canada et a séjourné deux jours entiers à Montréal, les 4 et 5 mai.

Voici la liste des français éminents composant cette délégation :

- M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie Française, Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Président de la délégation.
- M. LOUIS BARTHOU, Député, Ancien Ministre de la Justice.
- LE BARON D'ESTOURNELLES DE CONSTANT sénateur.
- M. RENE BAZIN, de l'Académie Française.
- LE GENERAL LEBON.
- M. ETIENNE LAMY, de l'Académie Française.
- M. FERNAND CORMON, Peintre, de l'Académie des Beaux Arts.
- LE COMTE CHARLES DE CHAMBRUN, représentant Monsieur le Président du Conseil des Ministres.
- M. VIDAL DE LA BLACHE, Membre de l'Institut, représentant l'Université de Paris.
- LE DUC DE CHOISEUL.
- LE COMTE DE ROCHAMBEAU.
- M. LOUIS BLERHOT, Aviateur.
- M. ANTOINE GIRARD, Commerçant Exportateur.
- M. LEON BARTHOU, délégué de l'Aéro Club de France.
- M. GABRIEL LOUIS JARAY, Membre du Conseil d'Etat, Secrétaire Général du Comité France-Amérique.
- M. GASTON DESCHAMPS, "Le Temps."
- M. GIGNOUX, "Le Figaro."
- M. MAURICE MURET "Les Débats."
- M. ROGER GOGUEL, Secrétaire de la délégation.

Un accueil chaleureux et enthousiaste attendait nos distingués compatriotes sur la terre canadienne. Non seulement la colonie française tout entière avait tenu à honneur de se grouper autour des représentants de la France pour les assurer de la fidélité de ses sentiments, mais les canadiens tant anglais que français ont fait à leurs illustres hôtes une réception cordiale et magnifique.

Le jour même où ces messieurs mettaient le pied sur le sol du Canada, tous les quotidiens de Montréal leur consacraient de très élogieux articles et leur souhaitaient une amicale bienvenue.

Voici, pris au hasard, deux de ces articles, qui donnent la note d'ensemble :

"Le Canada" veut être le premier, ce matin, à souhaiter la bienvenue aux hautes personnalités françaises qui nous font l'honneur de passer quelques heures sur notre sol, le sol de la Nouvelle-France, de la France d'Amérique.

Hommes d'Etat, membres de l'illustre Académie française, représentants des plus hautes institutions politiques, économiques et sociales de la glorieuse patrie de nos ancêtres; délégués des sociétés qui personnifient les plus hautes manifestations du génie français: arts, industrie, commerce, armée; héritiers des grands noms de l'histoire de France, confrères de la presse parisienne, à tous nous ouvrons toutes grandes les portes de notre pays, en leur disant, simplement mais sincèrement et cordialement: Messieurs, vous êtes chez vous.

Tout ce que nous pourrons faire pour vous rendre agréable votre court séjour parmi nous, nous le ferons avec le plus grand plaisir et nous vous serons reconnaissants de vouloir bien l'agréer.

A nos confrères, MM. Gaston Deschamps, Régis Gignoux et Maurice Muret, nous désirons spécialement offrir notre plus cordiale hospitalité.

Et nous espérons que tous nos hôtes distingués emporteront un souvenir agréable d'un jeune peuple qui, loyal sujet de la couronne britannique, n'a jamais oublié que son sang est français."

"La "Patrie" est heureuse de souhaiter la bienvenue à M. Hanotiaux et à ses distingués compagnons. Qu'ils soient chez eux sur ce coin de terre que la France a découvert et que nos pères ont su garder bien français, à l'ombre du drapeau britannique!

Nulle part sur ce vaste continent américain, les hommes remarquables que notre ancienne mère-patrie nous envoie ne recevront un accueil plus chaleureux ni plus sincère que sur les bords du Saint-Laurent. Partout ici, ils retrouveront la trace encore vivante des hardis marins auxquels la France, il ya des siècles, confia la mission de répandre la civilisation chrétienne dans le Nouveau-Monde. Chaque pouce du sol qu'ils fouleront leur dira la vaillance de leurs ancêtres, qui furent aussi les nôtres.

Les 60,000 français qui survécurent aux douleurs de la séparation, se comptent aujourd'hui par millions au Canada et aux États-Unis. Ils continueront de grandir. C'est dire que le flambeau du génie français ne s'éteindra pas de sitôt, de ce côté-ci des mers!

L'Angleterre n'a pas de sujets plus loyaux que les citoyens de la province de Québec. Mais notre loyauté à la Couronne anglaise, qui protège nos libertés, ne diminue en rien notre affection pour la noble nation qui nous a donné le jour.

Et nous prions M. Hanotaux et ses compagnons de ne pas s'étonner de la vigueur avec laquelle nous crierons, sur leur passage: Vive la France!

Nous n'avons à offrir à leur admiration ni chef-d'oeuvre, ni monuments historiques.

Nous ne sommes qu'un petit peuple profondément attaché à son origine, à sa religion et à ses institutions, s'efforçant à travers des difficultés innombrables, d'accomplir les destinées que la Providence lui a assignées.

Heureux serons-nous si nos cousins de France apprécient nos efforts et nous trouvent dignes des sympathies de la France moderne."

Pendant les quarante-huit heures que dura leur séjour à Montréal, ces messieurs ne purent répondre à la moitié des invitations qu'ils reçurent, malgré qu'ils se prodiguèrent pour faire autant d'heureux que possible. On se disputait l'honneur de leur visite; tout le monde désirait les voir, tout le monde désirait les entendre.

Le cadre restreint de notre *bulletin* ne nous permet pas de rendre compte de toutes les réceptions et festivités données en leur honneur. Mais nous ne pouvons passer sous silence la visite faite par M. Hanotaux et ses amis aux trois grandes institutions commerciales de Montréal: le Board of Trade, la Chambre de Commerce du District de Montréal et la Chambre de Commerce française, qui avaient organisé une réception conjointe dans le "Hall Exchange," du Board of Trade.

A tour de rôle, les présidents de ces trois sociétés présentèrent leurs hommages à la délégation et lui exprimèrent leurs remerciements à raison du rôle éminentement utile joué par le Comité France-Amérique pour le développement des relations amicales et économiques entre la France et le Canada. Voici l'allocution de notre président:

Messieurs,

Il n'est pas probable qu'aucun de nous ne se rende compte du degré d'émotion et de reconnaissance avec lequel la Chambre de Commerce Française de Montréal est venue prendre part à la manifestation qui nous réunit en ce moment.

Sur cette terre merveilleuse, où ni les événements, ni les siècles n'ont affaibli la ferveur du souvenir français, rien ne pouvait flatter davantage notre orgueil national ni mieux reconforter nos coeurs que cette imposante délégation d'hommes hautement distingués que nous envoie le Comité France-Amérique et qui n'est autre chose que la quintessence même de ce comité.

Au cours de son existence de vingt-cinq années, durant lesquelles jour après jour, elle s'est efforcée de renouer d'abord, de consolider et resserrer ensuite, les liens économiques qui unissent plus étroitement au-

jourd'hui la France et le Canada, jamais encore notre compagnie n'a eu l'honneur de saluer la présence, en ce pays, d'un groupe aussi nombreux de Français aussi illustres, à des titres si divers.

Cet honneur serait bien lourd pour la Chambre de Commerce française de Montréal, si ses deux soeurs, le Board of Trade of Montreal et la Chambre de Commerce du district de Montréal n'étaient venues l'aider à en supporter le poids.

Vous avez compris, Messieurs, que pour travailler utilement, pour harmoniser nos programmes, il importait de coordonner nos efforts et vous êtes venus nombreux jusqu'à nous, afin de bien donner à entendre que seule, une collaboration étroite et méthodique, cimentée par des conversations directes, pouvait produire des résultats importants, imprimer de réels progrès au développement des relations de toute nature entre le Canada et la France.

Votre présence personnelle à la réunion d'aujourd'hui nous apparaît comme la consécration solennelle de la conformité parfaite de nos vues, quant aux méthodes à suivre pour nous acheminer ensemble vers notre but commun.

L'oeuvre du Comité France-Amérique et l'oeuvre, en particulier, de votre section France-Canada, ont, vous le savez déjà, toute la sympathie et l'adhésion sans réserve de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Notre Chambre, nous ne l'ignorons pas, n'est que l'un des petits rouages de l'organisme économique de la France, ou, plus exactement, elle n'est que l'une des innombrables ramifications de son organisation commerciale. Seule, elle ne pourrait rien, et même avec l'appui constant du Gouvernement de la République, ses efforts ne produiraient que des résultats partiels et incomplets, si l'initiative privée qui a toujours été, en tous temps comme en tous pays, une abondante source d'énergie économique, ne venait l'aider dans son oeuvre, en dirigeant sur elle, en temps opportun, l'attention de l'opinion publique.

C'est vous, Messieurs, qui apportez dans cet effort général, l'impulsion indispensable et vivifiante de l'initiative privée.

La mise en commun de vos compétences particulières et l'indiscutable autorité qu'elle donne à vos avis, à vos discours, à vos publications, en un mot à votre propagande toute entière, ouvrent une ère nouvelle au besoin de rapprochement économique et de communion intellectuelle qui depuis quelques années se dessine entre l'ancien et le nouveau monde.

Puisse, Messieurs, votre court séjour au Canada, vous convaincre définitivement de l'utilité de vos efforts, puisse l'entrevue de ce jour et nos conversations particulières demeurer le point de départ de tout un

ensemble de progrès dans le domaine des idées et de succès dans celui des résultats économiques.”

M. Hanotaux loua d'abord l'activité commerciale et industrielle du Canada, vraiment prodigieuse et incomparable puis il parla de la France, de ses richesses, de ses productions, des gains qu'elle réalise annuellement, tout aussi élevés que ceux de tel autre peuple dont le chiffre d'affaires est beaucoup plus considérable. Il réédita, aux applaudissements de son auditoire, la théorie du moindre effort et de la marchandise de luxe que l'on trouve développée dans son beau livre "L'Energie française", au chapitre intitulé: "La France est-elle en décadence?"

* * *

Nous ne pouvons pas, non plus, nous abstenir de signaler la présentation faite à MM. Hanoteaux, d'Estournelles de Constant, Général Lebon, des Sociétés françaises de Montréal.

Cette présentation, faite par Monsieur le Consul Général de France, eut lieu dans les salles — beaucoup trop étroites — de l'Union Nationale Française. Environ quatre cents français s'y trouvaient réunis et acclamèrent avec joie leurs illustres compatriotes, qui leur apportaient le salut de la patrie et l'air du sol natal.

En présentant les sociétés françaises, M. C. E. Bonin, premier secrétaire d'ambassade, chargé du Consulat Général de France, s'exprima ainsi:

"Monsieur le président,

Messieurs les délégués,

J'ai l'honneur de vous présenter la colonie française de Montréal, et, en raison de mes fonctions de Consul général de France au Canada, de vous souhaiter la plus respectueuse et chaleureuse bienvenue au nom de tous nos compatriotes répandus sur cet immense territoire, aussi vaste que l'Europe et limité par trois océans.

Vous avez pris dès avant-hier contact avec le sol canadien, d'où s'élèvent vers nous tant de souvenirs: aujourd'hui, dans ces murs qui abritent notre consulat général et que de généreuses subventions de notre gouvernement ont permis d'acquérir, c'est un coin de France que vous retrouvez et qui vous accueille.

Je suis fier d'avoir à vous présenter cette colonie française, honnête, laborieuse, patriote, — de vous montrer tout ce qui la rattache au pays natal, son respect pour nos institutions, son désir de remplir les devoirs que lui impose la loi française, et aussi l'effort accompli par elle dans les divers domaines où nos compatriotes ont su faire apprécier ici leurs qualités natives et augmenter encore, par là, les sympathies qui relie le Canada à la France

Vous êtes entrés déjà en relations avec notre Chambre de Commerce Française, à laquelle on doit pour beaucoup le récent et remarquable développement des

relations économiques entre les deux pays.

Aujourd'hui vous avez devant vous ces sociétés bienfaitrices: la Société de secours mutuels, L'Union Nationale, la Société des Vétérans, la France Républicaine, — qui méritent toutes également notre sollicitude pour la tâche qu'elles ont entreprise de grouper et d'aider nos compatriotes. Je leur demande, à toutes et à tous, de se joindre à moi pour acclamer les représentants éminents de notre pays, délégués par le Comité France-Amérique, qui ont bien voulu venir jusqu'à Montréal se rencontrer avec la colonie française du Canada et, en les remerciant de nous avoir réservé cette heure, les prier de rapporter à la mère-patrie l'expression de notre amour et de notre respect pour la France et pour la République."

Signalons aussi un grand banquet de 372 couverts où l'on put voir cinq membres de l'Institut en uniforme et un général de division en grande tenue — spectacle assez rare à Montréal pour qu'on en fasse mention — et une magnifique conférence sur les écrivains précurseurs de l'aviation, de Cyrano de Bergerac à Sully Prudhomme en passant par Rivarol, André Chénier, Lamartine, Hugo, etc., qui fut l'occasion d'un grand succès pour M. Louis Barthou, causeur émérite, menant de front la politique et l'aéronautique et pour M. Louis Blériot, le pionnier de l'aviation, qui fut frénétiquement acclamé par un très-nombreux auditoire.

En résumé, le passage à Montréal de la mission Hanotaux fera certainement époque; il a soulevé beaucoup d'intérêt et créé beaucoup de sympathies nouvelles. Nous ne pouvons que nous en applaudir, car nous sommes appelés à récolter les fruits de la bonne semence qui vient d'être jetée en terre canadienne par ces illustres voyageurs.

Félicitons-les donc hautement et louons-les sans réserve pour cette heureuse initiative, dont on doit attendre des résultats féconds. Nous savions depuis longtemps quelle oeuvre utile accomplit le Comité France-Amérique; nous savions que ses membres étaient non seulement des écrivains et des penseurs mais encore et surtout des hommes d'action. Mais il était nécessaire d'appeler l'attention des canadiens sur les très sérieux efforts qui s'accomplissent quotidiennement en France pour accroître notre influence dans le monde et pour rouler et cultiver avec les peuples des deux Amériques des relations cordiales et profitables.

S. D.

NOCES D'ARGENT

La Chambre de Commerce (canadienne-française) du District de Montréal a célébré, le 25 avril dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, en offrant un grand banquet auquel assistaient un grand

nombre de notabilités canadiennes du haut commerce de la finance et de la politique.

M. Armand Chaput, président, avait à sa droite les honorables Messieurs Monk et Doherty, ministres fédéraux et à sa gauche Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial. On voyait aussi à la table d'honneur M. Bonin, Consul Général de France et M. le président de la Chambre de Commerce française de Montréal.

Le banquet fut somptueux autant que cordial.

Au dessert, plusieurs discours furent prononcés, louant comme ils le méritent les travaux de la Chambre de Commerce du District de Montréal, dont l'activité s'est exercée dans tous les domaines, aussi bien en matière de législation, que dans les questions de transport, de navigation, de travaux publics, etc.

Invité à répondre au toast porté "aux chambres soeurs" notre président s'exprima ainsi :
Messieurs les ministres,

Monsieur le Président, Messieurs,

"A la santé qui vient d'être portée, je suis heureux de répondre en apportant ici l'hommage des chambres soeurs.

Je suis plus particulièrement heureux de vous apporter les témoignages d'estime et les meilleurs sentiments de la "Chambre de Commerce Française de Montréal."

Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte ce soir d'affirmer, que loin d'être des rivales jalouses ou des concurrentes implacables, nos deux chambres jumelles sont, dans leurs sphères d'activité bien distinctes, de loyales collaboratrices à une même oeuvre.

Je suis de ceux qui pensent que sur certains points particuliers où nos deux activités se complètent l'une l'autre, notre collaboration pourrait être souvent plus étroite qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour. Je veux parler (vous l'avez compris) des relations franco-canadiennes et des efforts que nous pouvons faire ensemble pour les développer.

On a quelquefois prétendu (sans aucune mauvaise intention, j'aime à le croire) que la Chambre de Commerce Française de Montréal a manqué à ses devoirs en ne travaillant pas assez au développement des exportations canadiennes en France.

Je considère au contraire, quant à moi, qu'en travaillant comme elle l'a fait, à faire mieux connaître le Canada en France, et en développant les exportations françaises dans la mesure que vous savez, la Chambre de Commerce Française de Montréal a préparé le terrain, a ouvert la voie aux exportations du Canada en France.

Les exportations françaises au Canada ont pris aujourd'hui une importance telle qu'elles sont devenues, je ne crains pas de le dire, un facteur nécessaire du commerce extérieur de la France.

La France a besoin, aujourd'hui, des débouchés qu'elle s'est créés au Canada et par conséquent son intérêt bien entendu lui commande désormais de favoriser les exportations du Canada en devenant à son tour une cosommatrice de produits canadiens et une bonne cliente de votre pays.

La Chambre de Commerce Française de Montréal sera heureuse de travailler avec vous et par tous les moyens dont elle pourra disposer au développement de vos exportations en France.

C'est dans cet esprit, Messieurs, que je lève mon verre en l'honneur de la CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL, à laquelle au nom de sa soeur jumelle, je souhaite toute la prospérité et tout le succès qu'elle mérite. Puissent ces deux soeurs jumelles qui ont célébré presque ensemble leur vingt-cinquième anniversaire se retrouver dans vingt-cinq ans, plus grandes, plus prospères, plus fortes et plus fières encore de l'ouvrage accompli."

REVUE FINANCIERE

Beaucoup d'activité et beaucoup de fermeté, telles sont les caractéristiques de la Bourse de Montréal. Et cette excellente situation, commune à la généralité des valeurs canadiennes semble devoir durer encore, aucune ombre au tableau ne permettant de prévoir l'approche du plus petit orage.

Les plus pessimistes, il est vrai, regardent craintivement du côté des États-Uni et prétendent y voir des signes précurseurs inquiétants mais la masse de nos financiers et boursiers affirme qu'une forte baisse à New York ne pourrait avoir aucune répercussion ici où la condition des affaires est très différente.

En fait, la prospérité règne partout au Canada; les industries sont florissantes, les chemins de fer font des recettes inespérées, les agriculteurs se déclarent satisfaits et confiants. Il n'y a évidemment pas lieu de s'alarmer.

Le Pacifique Canadien a atteint 257 et s'y maintient. Les transactions locales sur cette valeur ne sont pas fort actives, mais on l'achète beaucoup à Londres et à Berlin.

Le Richelieu et Ontario ayant subi une légère baisse est maintenant à 122; on s'attend à le voir remonter bientôt.

Le Montreal Light, Heat & Power se vend bien à 203½.

Le Dominion Steel a participé à la hausse générale; il a clôturé à 60.

L'épargne continue à s'intéresser aux valeurs de tout repos, ce qui est une constatation agréable à faire. Voici les cours des principales valeurs avec leur dernier dividende et leur rendement.

	Cours	Div.	P.C.
Bell Tel.	150	8	5.33
Can. Cotton priv	75	6	8.00
Can. Cement priv	90	7	7.77
Can. Pac. Ry	257	10	3.89
Dom. Coal priv	112	7	6.25
Dom. Steel Corp	60	4	6.66
Dom. Textile ord.	70	5	7.14
do. priv	101	7	6.93
Dom. Iron priv.	102	7	6.86
Halifax Street	155	8	5.16
Toronto Street	135	8	5.92
Lake of Woods ord	138	8	5.79
Montreal Power	201	8	3.98
Montreal Teleg	147	8	5.44
Montreal Cotton	147	7	4.78
Ogilvies ord	127	8	6.29
do. priv	119	7	5.88
R. & O. Navigation Co.	122	8	6.55
Penman's Ltd	56	4	7.14
Shawinigan W. & P. Co.	135	5	3.70
La Rose	360	10	13.88

* * *

Le Pacifique Canadien vient d'annoncer, sur ses actions ordinaires, un dividende de 2½% sur le trimestre écoulé.

* * *

Il est toujours sérieusement question de la fusion de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario avec Inland Navigation Co. Les négociations ont fait, dit-on, de grands progrès et l'on s'attend à une prompte conclusion.

* * *

La Banque de Montréal songe à élever à vingt-cinq millions de dollars son capital-actions. Ses actionnaires seront incessamment appelés à se prononcer sur l'adoption de cette proposition. Elle distribuera cette année, non seulement son dividende ordinaire de dix pour cent, mais aussi un bonus de un pour cent.

NAVIGATION

La saison de navigation vient d'être inaugurée dans le port de Montréal par l'arrivée, le 2 mai, du vaisseau allemand "Zieten", de la ligne *Canada*. Suivant la tradition, les commissaires du Hâvre de Montréal ont offert au capitaine Franck, qui le commande, une canne à pomme d'or.

Ce premier navire fut immédiatement suivi de plusieurs autres et l'on annonce l'arrivée prochaine de quantité de navires maintenant en route pour Montréal. L'activité renaît dans notre port et tout le monde est d'accord pour pronostiquer que la saison qui s'ouvre sera particulièrement active et prospère.

Afin de faire face à l'augmentation constante du trafic, les Commissaires du Hâvre ont décidé de faire de grandes améliorations au cours de l'été 1912, notamment de construire un autre élévateur et plusieurs nouveaux quais.

L'allongement des anciens quais est aussi rendu nécessaire par l'augmentation continuelle du tonnage des vaisseaux qui fréquentent le port de Montréal.

Le plan d'ensemble comporte aussi la construction de deux ponts, le prolongement de la voie ferrée, l'établissement de nouveaux hangars sur les quais à haut niveau, l'élargissement et le creusement du chenal.

Après l'achèvement de ces travaux, le port de Montréal pourra recevoir 3,500,000 minots de blé de plus; il aura partout 35 pieds d'eau à marée basse et offrira à la navigation et au commerce toutes les commodités désirables.

* * *

Le port de Québec recevra lui aussi des améliorations. La Commission qui l'administre a décidé de construire sur les quais du bassin Louise un élévateur d'une capacité de un million de boisseaux; elle fera commencer incessamment la construction de deux nouvelles jetées parallèles au brise-lames, du côté de la rivière St. Charles, laquelle sera creusée.

Aucune solution définitive n'a encore été donnée à la question de la cale-sèche projetée, dont l'emplacement n'est pas déterminé, à cause des rivalités que son choix a suscitées. On ne peut donc espérer cette cale-sèche ni pour cette année ni, très probablement, pour l'an prochain. Et, pendant cette attente, les assurances maritimes continuent à exiger des taux fort élevés sur les navires qui sillonnent le Saint-Laurent.

Nos lecteurs pourront voir dans nos pages d'annonces que le service de la Cie Générale Transatlantique entre le Hâvre et Québec sera inauguré le 11 mai courant, par le départ du paquebot "Niagara", qui repartira de Québec le 25 mai. Il semble décidé que les bateaux de cette ligne auront leur terminus à Québec, au moins pour cette année, tous les quais du port de Montréal étant déjà attribués aux autres compagnie de navigation. Nous souhaitons bonne chance et grand succès à cette nouvelle entreprise.

* * *

Nous signalons aussi avec beaucoup de plaisir la création d'un nouveau service direct entre le Canada et le port de Calais, qui est maintenant un fait accompli grâce aux efforts tenaces et persévérants de M. Henri Moreau, de Calais, qui vient de passer à Montréal les six derniers mois pour mettre sur pied cette affaire.

Le paquebot *Fremona* de la Thomson Line partira de Montréal pour Calais le 18 mai courant; chaque mois aura lieu un départ du côté canadien, de Montréal

l'été et de St. John l'hiver. Des départs supplémentaires pourraient facilement avoir lieu étant donné que la ligne Thomson envoie trois fois par mois un navire sur la côte est de l'Angleterre, qui pourrait faire escale à Calais.

Ces bâtiments emporteront pour les régions nord et nord est de la France du bétail maigre exporté par la compagnie franco-canadienne, "France et Canada", qui vient de se constituer dans ce but, des chevaux pour la boucherie, de l'alcool de bois, du maïs et autres produits canadiens. Pour plus amples renseignements sur ce service maritime, voir son annonce à la page X de ce bulletin.

LE TELEPHONE AU CANADA

Le gouvernement fédéral vient de publier un nouveau rapport, le premier du genre, concernant exclusivement les opérations des compagnies de téléphone au Canada. On y trouve des statistiques très intéressantes sur l'organisation des compagnies, leur capital, leurs revenus, leurs dépenses d'administration, le nombre de leurs employés et autres détails.

Les renseignements pour ce premier rapport n'ont pas été obtenus facilement, plusieurs compagnies ne comprenant pas les formules préparées par le gouvernement, d'autres ne se prêtant pas volontiers à divulguer les secrets de leur organisation. Néanmoins l'expérience tentée a donné un résultat satisfaisant et nul doute que les prochains rapports seront plus complets.

LE NOMBRE DES COMPAGNIES DE TELEPHONE AU CANADA

Au 30 juin dernier, il y avait 537 compagnies de téléphone au Canada dont 3 réseaux exploités par le gouvernement provincial, au Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, 25 par des municipalités, 21 dans l'Ontario et les quelques autres dans l'Ouest canadien; 308 par des compagnies en commandites; 101 au moyen de la coopération; 82 privés et 18 par des associés. La plupart des 308 compagnies en commandites sont des réseaux téléphoniques ruraux, système qui a subi un grand développement depuis dix ans. L'usage et l'exploitation de ces téléphones sont peu coûteux.

Le nombre de compagnies de téléphone par province se divise ainsi:

Ontario	319
Québec	32
Nouveau-Brunswick	16
Nouvelle-Écosse	14
Alberta	4
Saskatchewan	143
Manitoba	3
Colombie Britannique	5

Ile du Prince-Édouard	1
Total	537

LE CAPITAL

Le capital placé dans l'exploitation du téléphone est de \$40,043,982. La capitalisation par province se divise comme suit:

Ontario	\$ 1,755,628
Québec	18,281,630
Nouveau-Brunswick	1,313,781
Nouvelle-Écosse	2,597,380
Alberta	2,432,801
Saskatchewan	1,959,511
Manitoba	8,315,000
Colombie Britannique	2,523,249
Ile du Prince Édouard	165,000

On constate par ce tableau que la plus forte capitalisation est dans la province de Québec, la cause en est à la compagnie Bell qui possède ses quartiers-généraux à Montréal pour son réseau de Québec et d'Ontario. Les compagnies de téléphone comptent 302,759 abonnés en Canada, ce qui, au point de vue de la capitalisation, représente \$132,26 par téléphone. Le matériel des compagnies coûte \$34,737,529.

REVENU ET DEPENSES D'EXPLOITATION

Le gouvernement a eu beaucoup de difficultés à se procurer les chiffres des revenus et dépenses d'exploitation, surtout des compagnies rurales. Les recettes totales ont été de \$10,068,220 et les dépenses d'exploitation de \$6,979,045, laissant un bénéfice de \$3,089,174.

Le revenu total représente \$33.25 par téléphone ou \$14.64 par mille de réseau; les dépenses d'exploitation \$23.05 par téléphone ou \$10.15 par mille de réseau.

Les dépenses et revenus par province se divisent comme suit:

	Revenus d'exploitation	Dépenses
Ontario	\$ 473,992	\$ 219,102
Québec	6,127,055	4,136,083
Nouv. Brunswick	318,992	195,155
Nouvelle Écosse	415,154	313,854
Alberta	439,846	250,707
Saskatchewan	279,559	162,348
Manitoba	1,123,446	1,032,034
C. Britannique	856,570	643,438
Ile du P. Édouard	33,602	26,320
Totaux	\$10,068,220	\$6,979,045

VALEUR DU MATERIEL

Le matériel des différentes compagnies représente un réseau de 687,728 milles et 302,759 téléphones. Le téléphone rural couvre 111,015 milles.

Le réseau par province se répartit de la manière suivante :

Province	Total Milles.
Ontario	38,661-25
Québec	475,947-25
Nouveau-Brunswick	20,832-50
Nouvelle-Écosse	23,873-75
Alberta	20,316-50
Saskatchewan	27,375-25
Manitoba	18,615-00
Colombie Britannique	59,857-00
Ile du Prince-Edouard	2,250-00
Total	687,728-50

La longueur des fils pour téléphone à longue distance est de 94,750 milles.

Ces chiffres sont extrêmement éloquentes; ils donnent une haute idée non-seulement du développement du Canada, mais aussi du bien-être dans lequel vivent un très grand nombre de cultivateurs, qui possèdent chez eux toutes les commodités de l'existence. Combien y a-t-il de cultivateurs français, et même de gros fermiers, ayant dans leur maison un appareil téléphonique?

Relativement à la population, la proportion des abonnés est de 42 pour 1,000. Nous ne croyons pas qu'un seul pays européen présente un pro rata aussi élevé, soit dans les campagnes, soit dans les villes.

CONSEILS AUX NEGOCIANTS FRANCAIS

Les négociants français qui veulent entrer en relations avec le Canada ne doivent pas perdre de vue que la réussite de leurs négociations est, dans une large mesure, subordonnée à leur empressement à satisfaire et même à flatter les désirs et les goûts de leur clientèle. Qu'ils n'oublient pas qu'ici le bois se vend au pied cube, le grain au minot, les liquides au gallon, etc. Qu'ils marquent leurs marchandises en dollars et centimes (*qu'il ne faut pas confondre avec centimes*). Qu'ils adoptent les unités de poids et de mesure ayant cours au Canada au lieu de vouloir imposer prématurément le système métrique.

Il est incontestable qu'un jour viendra où notre système métrique sera adopté par le Canada, et probablement par toutes les nations du monde, mais, en attendant, il faut savoir se plier aux exigences commerciales, si l'on veut obtenir des commandes.

Ce qui fait la principale force des voyageurs de commerce allemands, c'est non seulement leur connaissance approfondie de la langue des pays où ils sont envoyés, mais encore le soin qu'ils prennent de s'enquérir des goûts et des préférences de la clientèle qu'il

s'agit pour eux de conquérir. Ils signalent à leurs maisons tous les détails et particularités, même les plus insignifiants en apparence, sur la manière de présenter leurs marchandises, la mise en boîtes ou en paquets, l'étiquetage, les dimensions et forme de l'emballage, etc.

Nous recommandons aux négociants français de s'inspirer des réflexions qui précèdent pour tous leurs envois de marchandises au Canada. Qu'ils prennent la peine de faire traduire en anglais leurs étiquettes, prospectus, prix courants, etc. Au besoin, la Chambre de Commerce Française de Montréal se met à leur disposition pour faire ces traductions, moyennant un prix modique.

* * *

Le *dollar*, communément appelé *piastre*, vaut environ 5 fr. 15 ou plus exactement fr. 5,1826, et contient cent cents ou centimes.

La *livre* est de 454 grammes, le *quintal* de 45 kil. 0.35, et la *tonne* de 907 kilog.

L'*acre* équivaut à 40 ares.

Le *gallon* contient 4 litres $\frac{1}{2}$, le *minot* ou *boisseau* 36 litres, et le *baril* 1 hectol. 13.

Le *mille*, mesure de distance, vaut 1,609 mètres.

1 kilog. vaut 2 livres canadiennes et 2 dixièmes.

1 *quintal métrique* vaut 2 *quintaux canadiens* et 2 dixièmes.

1 *tonne métrique* vaut 1 *tonne canadienne* et 1 dixième.

1 *hectare* vaut 2 *acres* $\frac{1}{2}$.

100 litres valent 2 *minots* 8 dixièmes.

10 *kilomètres* valent 6 *milles* 3 dixièmes

BEURRE ET FROMAGE CANADIENS

L'industrie laitière continue à être très prospère au Canada, principalement dans les provinces de Québec et d'Ontario. Les dernières statistiques que nous possédions, celles de l'année 1910, indiquent l'existence de 3,628 manufactures se livrant à la fabrication soit du beurre, soit du fromage, soit de l'un et de l'autre. Toutes ces manufactures ont fabriqué, en 1910, 59,875,097 livres de beurre (soit 27,183,294 kilogr.) d'une valeur, en sortant de la beurrerie, de 15,682,564.

On remarquera que ces chiffres donnent un prix initial de vingt-six cents par livre (ou environ trois francs par kilogramme); néanmoins, le prix moyen de la vente au détail au consommateur, dans les centres mêmes de production est d'environ trente six cents par livre (quatre francs par kilogramme) ce qui laisse un joli profit aux intermédiaires.

Dix ans auparavant, en 1900, la production du beurre canadien n'atteignait que 36,056,739 livres, valant \$7,240,972, soit une valeur de vingt cents par livre.

Que devient tout ce beurre? La presque totalité est consommée dans le pays, qui n'en exporte qu'un treizième, soit pour 1910, 4,615,380 livres. Ajoutons d'ailleurs, que pendant la même année, nonobstant sa production considérable, le Canada a importé des États-Unis 393,582 livres de beurre, d'une valeur de \$104,301.

Il est à remarquer qu'au fur et à mesure que la production s'accroît, les exportations diminuent. Ceci s'explique par l'augmentation de la population, dont la consommation grandit avec le nombre.

Voici, pour les cinq dernières années le chiffre des exportations de beurre canadien.

	Quantités en livres	Valeur en dollars
1907 (neuf mois)	18,078,508	4,011,609
1908	4,786,954	1,068,703
1909	6,326,355	1,521,436
1910	4,615,380	1,010,274
1911	3,142,682	744,288

Le tableau suivant indique la production de beurre pour chacune des provinces canadiennes, tant en 1900 qu'en 1910.

Provinces	1900.		1910	
	Livres	Dollars	Livres	Dollars.
Alberta	406,120	82,630	2,149,121	533,422
Colombie Anglaise	395,808	105,690	1,206,202	420,683
Manitoba	1,557,010	292,247	2,050,487	511,972
Nouveau Brunswick	287,814	58,589	849,633	212,205
Nouvelle Écosse	324,211	68,686	354,785	88,481
Ontario	7,559,542	1,527,935	13,699,153	3,482,171
Ile du Prin- ce Édouard	562,220	118,402	670,913	156,478
Québec	24,625,000	4,916,756	37,346,107	9,895,343
Saskatche- wan	339,014	70,037	1,548,696	381,809
Total	36,056,739	7,240,972	59,875,097	15,682,564

La production du fromage, en 1910, s'est élevée à 231,012,798 livres, en augmentation de 10,179,529 livres sur celle de 1900. La valeur de ce produit, à la manufacture, est de \$21,620,654, ce qui donne environ 9 cents par livre.

La quantité exportée, pendant la même année 1910, est de 180,859,886 livres (dont la presque totalité en Angleterre) valant, au moment de l'exportation, \$21,607,692.

Pour les cinq dernières années, cette exportation est à peu près stationnaire; voici les chiffres depuis 1907:

	Quantités	Valeur
1907 (9 mois)	178,141,567	\$22,006,584
1908	189,710,463	22,887,237
1909	164,907,139	20,384,666
1910	180,859,886	21,607,692
1911	181,895,724	20,739,507

Pendant longtemps, on n'a fabriqué au Canada qu'une seule espèce de fromage, qui ressemble quelque peu au *stilton*, à pâte jaunâtre, mis en meules plus épaisses que celles de gruyère, mais d'un diamètre beaucoup moindre. Plus tard, une communauté de Trappistes s'est livrée à la fabrication du port-salut que l'on nomme ici "Oka" du nom de son lieu d'origine, et qui est fort apprécié, quoiqu'il coûte sensiblement plus cher.

Enfin l'on s'essaie maintenant à produire des imitations de fromages français, tels que camembert, brie et coulommiers. Nous ne savons pas encore quel succès est réservé à cette tentative, mais nous n'ignorons pas que tout ce qui a été fait dans ce sens aux États-Unis a piteusement échoué; il est à présumer que les mêmes causes amèneront le même résultat. En tout état de cause, cette entreprise ne semble pas devoir influencer sensiblement sur les importations de fromages européens.

En 1911, le Canada a importé pour \$231,479 de fromages divers et de provenances variées. Ses principaux fournisseurs ont été:

L'Italie pour	\$86,807
La Suisse	52,702
Les États-Unis	40,246
La France	33,957
L'Angleterre	10,562
L'Allemagne	4,055
La Hollande	2,119

En ce qui concerne la France, sa contribution est presque exclusivement limitée au roquefort et au camembert. La consommation des fromages français est susceptible de s'accroître, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des européens se fixant au Canada et aussi parce que leur finesse et leur saveur sont mieux connues et plus appréciées de la bourgeoisie canadienne, qui les fait figurer sur sa table.

S. D.

LE REGIME HYPOTHECAIRE DU CANADA.

Les capitalistes français désirant faire fructifier leurs fonds au Canada sont quotidiennement sollicités par les financiers canadiens qui leur proposent l'acquisition de fonds d'État, d'emprunts des provinces ou des municipalités, d'actions ou obligations de chemins de fer, de compagnies de tramways, de banques ou de

grandes entreprises industrielles ou commerciales. Ces placements, faits avec discernement, sont généralement rémunérateurs, quoique certains d'entr'eux aient un caractère nécessairement aléatoire.

On leur propose fréquemment aussi l'acquisition de terrains dans les villes ou leurs banlieues, ou même sur l'emplacement de villes futures, et ces opérations ont été, jusqu'ici généralement fructueuses.

Il en sera ainsi longtemps encore, car le prodigieux développement du Canada est loin d'avoir atteint son apogée. Mais un jour viendra, — qui n'est peut-être pas très éloigné — où l'extraordinaire afflux de capitaux qui se déversent sur le Canada réduira inévitablement leur rémunération. C'est pourquoi nous jugeons utile d'apprendre à ceux de nos compatriotes qui l'ignorent, qu'il existe un autre mode de placement de fonds, aussi facile et plus solide que tous les autres, ne présentant aucun aléa et qui peut leur rapporter annuellement six pour cent. C'est le prêt hypothécaire.

Pendant longtemps, le prêt hypothécaire fait au Canada a pu être considéré comme un placement de tout repos, mais aujourd'hui ces conditions ont quelque peu changé; l'opération nécessite une plus grande prudence et une surveillance plus étroite. Elle peut être, néanmoins, fructueuse, si elle est entourée des précautions nécessaires.

Le régime hypothécaire du Canada diffère très peu du système française. Il repose sur les mêmes bases et même, à certains points de vue, il présente quelques avantages sur le nôtre.

Dans toutes les provinces du Canada, un propriétaire peut hypothéquer ses biens immeubles à la garantie d'un emprunt. Dans les régions récemment colonisées il faut, évidemment, que le colon soit en possession d'un titre définitif, à lui délivré par le gouvernement.

Ne nous occupant pour aujourd'hui que de la province de Québec où les capitaux français sont plus particulièrement attirés à causes des affinités de race et de langue — un prêteur français préférera toujours avoir en portefeuille un contrat de prêt écrit en français, dont il pourra lire et comprendre toutes les clauses — nous allons essayer d'expliquer à nos lecteurs comment on obtient une hypothèque, comment on la fait enregistrer, comment elle se conserve et quelles garanties elle présente. Il est bien entendu que ceci n'est pas un cours de droit, mais un résumé succinct, exposant sommairement les principes essentiels et les détails principaux qu'il convient de connaître.

* * *

De même qu'en France, l'hypothèque est **légale, judiciaire** ou **conventionnelle**. Nous ne nous occuperons que de l'hypothèque conventionnelle, la seule qui intéresse un prêteur, après avoir fait remarquer toutefois, que l'hypothèque légale ne produit ses effets

qu'autant qu'elle est effectivement enregistrée et qu'elle ne prend rang, comme les autres, qu'à la date de son inscription, ce qui est une sécurité pour les prêteurs.

Lorsqu'un propriétaire emprunte de l'argent, il se rend avec son prêteur chez un notaire, qui dresse un **contrat de prêt** ou **obligation**, contenant les stipulations nécessaires, relatives à la durée du prêt, au taux de l'intérêt et à la périodicité de son paiement (généralement semestriel) à la délégation de l'assurance contre l'incendie, etc. etc.

Avant de dresser cet acte, le notaire a reçu de l'emprunteur ses titres de propriété dont il a fait l'examen et il a requis un état hypothécaire.

Cet acte d'obligation est dressé en minute et la copie en est déposée au bureau d'enregistrement, où il est littéralement transcrit dans les registres et porté à l'index du cadastre. Alors, l'hypothèque est parfaite.

Dans la province de Québec, le bureau d'enregistrement est tout à la fois, — par comparaison avec le système français — bureau d'enregistrement des actes civils, conservation des hypothèques et bureau du cadastre et ce cumul d'attributions simplifie les opérations, facilite les recherches, centralise tous les actes notariés et produit, en un mot, d'excellents résultats.

L'hypothèque n'est pas inscrite au répertoire au nom de tel individu, elle est prise sur tel immeuble, dont le numéro cadastral a été soigneusement indiqué dans le contrat de prêt. Chaque parcelle de terre, si petite soit-elle, (dans les villes, la plupart des lots n'ont que deux cent cinquante mètres carrés) située dans la circonscription d'un bureau d'enregistrement, figure à l'index aux immeubles de ce bureau, avec sa contenance exacte, sa configuration et ses confins. Tous les actes concernant cette parcelle: hypothèques, quittances, ventes ou autres transmissions de propriété, etc.; sont répertoriés par ordre de date et avec leur numéro respectif sur la page qui lui est affectée dans le registre. On conçoit avec quelle facilité le registraire peut délivrer, sans presque jamais commettre d'erreurs, et dans un délai très bref, un état hypothécaire relatant, en les résumant, tous les actes qui, depuis trente ans, ont eu cet immeuble pour objet. Tandis qu'en France l'inscription au nom patronymique est une source d'inextricables difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'un nom très commun, comme Jean Durand, Pierre Dupont, Louis Martin, etc.

Cet enregistrement étant effectué, la copie (ou expédition) de l'acte obligatoire est rendue au notaire, qui la remet au prêteur avec les titres de propriété, la police d'assurance contre l'incendie, etc., et celui-ci n'a plus qu'à dormir sur ses deux oreilles pendant trois ou cinq ans, durée du prêt, échéance à laquelle il peut le renouveler pour une nouvelle période, dans la plupart des cas.

Une hypothèque n'a pas besoin d'être renouvelée tous les dix ans, comme en France; elle dure trente ans, sans perdre son rang et sans formalité aucune.

De deux hypothèques enregistrées le même jour, la première en rang est celle qui est présentée la première au bureau, mention de l'heure de cette présentation étant faite pour chaque acte.

La subrogation à une hypothèque ou à un privilège, la cession d'antériorité, la renonciation par la femme de l'emprunteur à ses droits éventuels, se pratiquent exactement comme en France, dans les mêmes cas et par les mêmes moyens.

Le remboursement d'une créance hypothécaire se constate par une quittance authentique, dont le dépôt d'une expédition au bureau d'enregistrement opère la radiation de l'hypothèque.

A défaut de remboursement du capital ou de paiement des intérêts, le créancier fait saisir et vendre judiciairement l'immeuble hypothéqué; cette procédure entraîne des frais, qui seront privilégiés. C'est le shérif qui est chargé de procéder à la vente aux enchères publiques après annonces dans les journaux.

Si les enchères ne s'élèvent pas assez haut pour couvrir sa créance et ses accessoires, le créancier a la ressource de se porter adjudicataire. Hâtons-nous de dire que cette éventualité se produit très rarement dans la pratique.

* * *

Dans quelles conditions faut-il prêter?

La sagesse conseille au prêteur de ne pas aventurer sur une propriété plus de 60 pour cent de sa valeur, suivant l'évaluation du rôle municipal. Bien entendu, il ne faut prêter que sur première hypothèque, à moins de circonstances exceptionnelles.

Il faut aussi que le prêteur choisisse son notaire et que celui-ci procède à un examen attentif des titres de propriété de l'emprunteur, car toute négligence ou toute maladresse à cet égard serait funeste.

Le régime dotal est, en France, le cauchemar des prêteurs. Il n'existe pas au Canada, mais il faut compter avec les substitutions et les dispositions testamentaires prohibitives. Lorsque le prêt est consenti à une femme séparée de biens, il faut aussi s'assurer que les fonds profiteront à l'emprunteuse et non pas à son mari, autrement elle ne serait pas tenue de rembourser l'obligation.

Si l'on prête sur un immeuble en cours de construction, il faut avoir grand soin de ne verser les fonds à l'emprunteur qu'après s'être assuré qu'il n'a été inscrit aucun privilège d'entrepreneur, d'ouvrier ou de fournisseur de matériaux.

Il n'est pas prudent, non plus, de prêter sur des bâtiments industriels ou affectés à une destination précise, tel qu'un théâtre, par exemple, parce qu'ils se

vendent moins facilement et qu'en cas d'expropriation ils risqueraient de rester sur les bras du créancier. Certains prêteurs montrent également de la répugnance à consentir des prêts sur les propriétés rurales, car leur valeur est susceptible de décroître et, d'autre part, leur éloignement les rend plus difficiles à gérer.

Mais l'on ne doit éprouver aucune hésitation à prêter dans les villes et leurs banlieues, Montréal, par exemple, sur des propriétés bâties ou des emplacements car un tel placement est sans risques, à la condition, bien entendu, de prendre les élémentaires précautions dont nous venons de parler.

Les quatre-cinquièmes au moins des propriétés foncières de Montréal sont hypothéquées, pour une moitié ou les deux-tiers de leur valeur. Les propriétaires ont un perpétuel besoin d'argent; celui-ci hypothéquera sa maison pour aller faire un voyage en Europe, celui-là pour acheter un automobile; cet autre, plus sage, pour acheter un emplacement, le faire construire et le revendre avec gain.

Avec cent mille francs on n'obtient pas, en France, beaucoup plus de trois mille francs de revenus. Dans la province de Québec, ces trois mille francs sont le produit de cinquante mille francs placés sur hypothèque à six pour cent, opération de tout repos.

Nous avons dit plus haut qu'il serait imprudent de prêter au-delà de 60 pour cent de l'évaluation municipale; mais nous devons ajouter que cette évaluation elle-même est, quelquefois, sujette à caution. Fréquemment il arrive qu'un immeuble change de mains plusieurs fois dans le cours d'une année et que, la spéculation aidant, sa valeur estimative figurant aux registres municipaux, n'ait qu'un caractère factice.

La propriété foncière, tant à Montréal que dans sa banlieue, a augmenté dans de telles proportions depuis quelques années qu'il convient de discerner avec sagacité si sa valeur actuelle est basée sur des raisons sérieuses ou si elle est susceptible de s'effondrer le jour où se produirait un krach.

A cet égard, il est indispensable d'agir avec prudence et de confier ses fonds, non pas à un agent, qui ne verra dans leur placement qu'une opération qui lui sera profitable, sans se soucier des intérêts de son mandant, mais à un mandataire sérieux et expérimenté, parfaitement au courant de la situation, et en qui l'on puisse avoir toute confiance.

Il existe à Montréal des sociétés d'administration et de gérance, présentant les meilleures garanties à cet égard et que nous nous ferons un plaisir d'indiquer à ceux de nos lecteurs qui désireraient profiter de cette opportunité.

S. DURANTÉL.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er mai 1912...

L'évènement du mois qui vient de s'écouler a été l'heureuse conclusion des négociations entamées par le gouvernement canadien avec les représentants des Antilles anglaises, réunis à Ottawa. Les conférences ont été, comme nous l'avons dit, excessivement cordiales, et ont abouti à une entente qui a été signée à Ottawa, le 9 avril. La nature de cette entente n'a pas été encore dévoilée parce qu'elle doit être au préalable ratifiée dans chaque colonie par les parlements respectifs, mais on peut dès-maintenant prévoir l'établissement à courte échéance, d'un système de réciprocité entre le Canada et les colonies soeurs des Antilles. Le gouvernement canadien est d'ailleurs tellement désireux de voir au plus tôt s'établir ce rapprochement commercial qui constitue la première étape de réalisation de son programme de commerce interimpérial, qu'il réunira, paraît-il, les chambres de bonne heure en novembre pour les convier à ratifier l'entente convenue à Ottawa.

D'un autre côté, il paraît que les négociations avec l'Australie en vue de l'établissement de la réciprocité avancent heureusement. L'honorable M. Foster a récemment déclaré que les affaires sont en bonne voie et qu'il n'est pas improbable qu'un autre traité interimpérial puisse encore être soumis à la prochaine réunion des Chambres; le traité avec l'Australie établira une préférence réciproque sur un grand nombre d'articles qui s'échangent entre les deux pays.

Pour le moment les renseignements que l'on possède sur les pourparlers sont minces et en somme se bornent à ce que M. Ames a dit en chambre dans le discours que je vous ai communiqué.

Cependant on dit avec persistance que l'Australie est disposée à accorder une bonne réduction sur le bois manufacturé en planches et plançons, dont le Canada envoie déjà de grandes quantités aux antipodes.

En tout cas, si le nouveau ministre du Commerce peut se présenter, dès sa première session virtuelle avec deux traités de réciprocité interimpériaux à son actif, ce sera certainement un joli succès.

* * *

Lorsque le parlement s'est prorogé le 1er avril dernier quatre mesures du gouvernement ont été laissées de côté ou plutôt suivant l'expression consacrée ont été "tuées" parce que le sénat a refusé de les laisser passer et de leur donner sa sanction dans les termes où elles étaient conçues. Trois de ces projets avaient une portée essentiellement locale et je ne m'en occuperai pas ici.

Le quatrième, par exemple, était la loi créant la Commission du Tarif et son élimination par le sénat a

causé une certaine commotion. Il est bien vrai que le bill avait soulevé en chambre de fortes discussions, mais le gouvernement avait fait certaines concessions assez satisfaisantes, et tout le monde pensait que la loi passerait en cet état.

Le sénat en a décidé autrement et influencé sans doute par les déclarations de M. Ames, que l'on désigne comme devant être à la tête de cette commission et qui avait donné assez clairement à entendre que l'idée protectionniste devait en être l'inspiration, a insisté pour avoir des garanties contre les ambitions des personnes qui désireraient indûment hausser le tarif.

Pour bien se rendre compte de la portée de ce refus d'approuver la loi, voici en peu de mots ce que le sénat exigeait: Il voulait que chaque fois qu'une industrie demanderait une augmentation des droits de douane, la commission fût tenue de faire rapport sur les données suivantes: 1°. nombre d'établissements de cette industrie en existence et chiffre d'ouvriers; 2°. liste des actionnaires avec chiffre des actions; 3°. dividendes des dix dernières années; 4°. salaires des ouvriers et heures de travail; 5°. consommation totale au Canada de l'article pour lequel l'augmentation de droits est demandée.

Il a purement et simplement laissé tomber le bill qui s'est tué dans sa chute. Si soudain a été ce trépas qu'il n'a pas manqué de gens pour crier à l'infanticide.

En tout cas, nous sommes bien certain de le voir reparaitre prochainement, car le gouvernement y est engagé. Il n'est pas osé de dire d'ailleurs, que cette mesure gouvernementale, d'une importance essentielle, ne peut que gagner à être plus longuement murie et considérée.

* * *

L'affreuse catastrophe du "Titanic" a eu dans le monde entier une répercussion intense et à Ottawa le deuil a pris une signification plus pénible en raison de la mort du regretté président de la Compagnie du Grand Tronc, M. C. M. Hays. On peut dire sans exagération qu'en plus des raisons constantes qui amenaient M. Hays constamment à Ottawa, il avait pour la capitale une prédilection marquée qui s'est traduite par les travaux d'embellissements qu'il y avait entrepris et qui s'achèvent aujourd'hui. La gare monumentale et le Château Laurier rappelleront constamment ici le souvenir de celui qu'on appelait à juste titre, "Le Père du Grand Tronc": Il avait pris cette compagnie au moment où elle était improductive, où ses actions étaient déconsidérées et en avait fait la fière rivale du C. P. R. Peu de personnes se rendent compte de ce qu'il avait accompli pour mettre sur ce pied la compagnie qu'il dirigeait. En dix-huit années il avait reconstruit tous les ponts; posé partout des rails lourds; fait et doublé le pont Victoria à Montréal; reconstruit le pont du Niagara; électrifié le tunnel de

Sarnia; réduit les rampes; doublé la voie de Montréal à Chicago; remplacé les vieux wagons de 12 et 15 tonnes par des wagons de 30 à 60 tonnes; créé et presque achevé le Grand Tronc Pacifique.

Charles Melville Hays a pu succomber, mais son oeuvre durera et rien n'a été plus touchant ni plus imposant que la démonstration de regret et de respect donnée par tous ceux qui étaient sous ses ordres.

A la même heure exactement, au Canada, en Angleterre, aux États-Unis et dans les différentes cités du continent où le Grand Tronc a des agences, les employés du Grand Tronc ont cessé tout travail durant cinq minutes par respect pour l'homme qui avait donné sa vie pour faire vivre les autres.

Il serait triste qu'un immense malheur comme celui de la catastrophe du "Titanie" ne servit pas de leçon et le gouvernement s'est occupé immédiatement de réviser les lois relatives aux précautions de sauvetage et à la télégraphie sans fil.

Au premier rang des préoccupations de cet ordre il faut noter l'encouragement que le ministre de la marine a immédiatement accordé aux travaux du Professeur H. F. Barnes, de l'Université McGill, pour les essais de son micro-thermomètre. Le seul mode actuel contre les icebergs consiste dans l'indication de la température ambiante de l'eau autour des steamers. Si la température s'abaisse, c'est l'indice de l'approche du danger, c'est-à-dire des icebergs. On conçoit donc l'importance qu'il y a de construire des thermomètres aussi sensibles que possible et le ministre a décidé de mettre le professeur Barnes en état de faire des expériences les plus complètes avec son instrument. Le brise-glace du gouvernement "Montcalm" va être envoyé au détroit de Belle-Isle et croisera tout le mois de juin jusqu'au détroit d'Hudson pour expérimenter le micro-thermomètre. S'il possède l'efficacité sur laquelle compte l'inventeur et permet de découvrir la présence d'un volume important de glace à une distance considérable d'un navire, le micro-thermomètre sera adopté comme instrument indispensable pour la sécurité des navires en mer.

* * *

A cette question se rattache étroitement celle des assurances maritimes dont le gouvernement canadien s'occupe beaucoup. On sait que les ports canadiens sont l'objet d'un traitement très désavantageux de la part du trust anglais des assurances maritimes, des Lloyds. Ceux-ci avantagent considérablement les ports américains sous prétexte que le trajet est moins dangereux que la route du St. Laurent. Les événements viennent de prouver que les steamers dont les ports d'attache sont aux États-Unis suivent exactement la même voie que ceux qui se rendent à Montréal ou à Québec et courent absolument les mêmes dangers.

Quoiqu'il en soit, et vu qu'il est impossible d'avoir raison contre les trusts qui sont nos maîtres, le gouvernement canadien a dû s'incliner devant leurs prétentions et accumuler les travaux pour rendre insoutenables leurs prétentions.

C'est de cette époque que datent les améliorations constantes et de toutes sortes faites à la route du Saint-Laurent la multiplication des aides à la navigation, des phares, signaux d'alarmes, bouées lumineuses, télégraphie sans fil, signaux sous-marins éclairage du chenal.

Ces travaux accomplis au prix de \$40,000,000.00 ont eu pour effet de réduire légèrement le taux des Lloyds et de 1900 à 1911, les expéditeurs de Montréal ont réalisé des économies pouvant s'élever à un million par année.

Il y a cependant encore beaucoup à faire et la surcharge actuelle des taux d'assurance à Montréal, comparés à ceux de Boston et de New York équivaut à \$300,000 par année, ce qui est absolument injuste.

Le Gouvernement Borden, désireux qu'une attention spéciale soit apportée à cette question des assurances maritimes, a détaché ce service du ministère de la marine déjà, pour le rattacher au ministère du Commerce, auquel il appartient légitimement.

C'est l'Honorable M. Foster qui a pris en main la question des assurances maritimes et qui s'en occupe activement. On le dit favorable à la création d'un Lloyd Canadien, mais c'est un problème de vaste envergure qui demande à être traité avec prudence et discernement. Les négociants et les armateurs canadiens sont en faveur du projet; mais il reste à savoir si le gouvernement et le parlement se sentiront les reins assez solides pour assurer les responsabilités énormes qu'il comporte.

Dans tous les cas, voici à ce sujet les dernières paroles du ministre du Commerce prononcées le 8 mars 1912: "Il semblerait que les grandes compagnies d'assurance dussent avoir égard à l'amélioration de nos voies navigables et se prêter davantage à une réduction de leurs prix... Au ministère du Commerce on s'en occupe et j'espère que, d'une façon ou de l'autre, nous aurons du nouveau avant longtemps, de manière qu'on ne puisse plus nous reprocher de laisser à d'autres ports le grain qui s'offre aux nôtres."

* * *

Un des points les plus importants soulevés dans la question de réciprocité a été l'effet sur la convention de réciprocité américo-canadienne des traités contenant la clause de la nation la plus favorisée.

Le Canada avait loyalement admis que ces nations auraient droit à participer à la réciprocité et ce fut certainement une des causes directes du rejet de cette mesure. Cependant Sir W. Laurier tenta d'atténuer la portée de cette admission en obtenant à la Conférence

Impériale que la Grande Bretagne entrât en négociations avec les pays intéressés pour les faire renoncer, en ce qui regardait les Dominions au bénéfice de leur position la plus favorisée.

Les adversaires de la réciprocité crièrent bien haut qu'aucune nation ne consentirait à amoindrir la portée de ces traités depuis si longtemps en vigueur. Cependant il ne paraît pas que, les négociations aient été aussi infructueuses qu'on le prétendait et il semble qu'avec un peu d'insistance nous obtiendrons peut-être un jour notre indépendance fiscale absolue, et cela grâce à l'heureuse initiative de Sir W. Laurier.

En effet, le très Honorable Lewis Harcourt, secrétaire colonial, vient d'annoncer aux Communes Anglaises que conformément à la résolution de la Conférence Impériale des négociations étaient en cours depuis quelque temps et que la Suède et le Mexique avaient renoncé à leur position de nations les plus favorisées qu'elles occupaient à l'égard des Dominions, en vertu des traités existants.

* * *

Cette question de réciprocité revient à flot.

On se rappellera peut-être qu'après les élections de septembre dernier, dans ma lettre du 1er octobre 1911, je donnais comme une des raisons de la défaite du gouvernement Laurier et de la Convention de réciprocité avec les États-Unis: "La défiance innée au peuple canadien contre toute proposition émanant du peuple canadien et la conviction intime qu'en toute circonstance une proposition de ce genre doit être désavantageuse pour l'autre partie contractante."

J'étais alors convaincu que cette défiance était parfaitement fondée et tous ceux qui la partageaient ont aujourd'hui la preuve qu'ils avaient jugé juste et que le président Taft, sous des airs débonnaires et des compliments fallacieux essayait de mettre le Canada en dangereuse posture.

La lutte électorale bat son plein aux États-Unis; Taft et Roosevelt qui s'entendaient comme larrons en foire l'année dernière pour essayer de persuader au Canada qu'ils voulaient faire son bonheur se piquent dans le dos des petits papiers intéressants pour nous.

Quelques jours avant la signature du traité avec le Canada en janvier 1911, le président Taft s'épanchait dans le sein de son ami Roosevelt et lui indiquait en ces termes l'effet futur qu'il attribuait à la Convention avec le Canada:

"La grande quantité de produits américains amènera un courant d'affaires entre l'Ouest du Canada et les États-Unis qui fera du Canada une simple dépendance des États-Unis. Ce courant transportera à Chicago et à New-York toutes leurs affaires importantes avec leurs comptes de banques et le reste et augmentera grandement la demande en Canada pour nos articles manufacturés. Je vois que c'est l'argument

employé en Canada contre la réciprocité et il est bon."

Et le 12 janvier 1911, ce bon apôtre de Roosevelt répondait à la lettre précédente:

"Mon Cher président, il me semble que ce que vous proposez de faire avec le Canada est admirable à tous les points de vue. J'ignore si le Canada acceptera la réciprocité sur une telle base, mais il est hautement méritoire pour vous de chercher à l'obtenir."

Cette correspondance est édifiante et montre bien jusqu'à quel point était fondée la méfiance des Canadiens envers leurs voisins.

Elle montre aussi combien il est bon de se tenir sur ses gardes quand on négocie avec les Yankees; — c'est une leçon utile pour l'avenir.

O'RIDEAU.

CA ET LA

La faune canadienne vient de s'enrichir d'une nouvelle espèce de caribou, que l'on aurait, paraît-il, découvert à la source de l'un des affluents de la rivière Smoky, près de Moose Pass, au nord-est du Mont Robson, sur la ligne du Pacifique. C'est, dit-on, le caribou le plus gros qui soit connu; son crâne est très volumineux et ses dents se font remarquer par leurs grandes dimensions.

Cet animal semble confiné dans les Montagnes Rocheuses. Il est beaucoup plus grand que ses congénères qui vivent dans la région de la Baie d'Hudson et au nord du Manitoba. Sa couleur est aussi plus foncée.

* * *

Pendant les onze derniers mois, du 1er avril au 1er mars, il est arrivé 311,846 immigrants en Canada. De ce nombre 194,388 venaient d'Europe et 117,458 des États-Unis.

Ces chiffres donnent une augmentation de 15 pour cent sur la période correspondante de l'année précédente. Pendant cette période l'immigration d'Europe avait été de 164,486 et des États-Unis de 106,906.

Pendant le mois de février l'immigration a été de 11,141 dont 5,389 d'Europe et 5,752 des États-Unis.

Cette progression s'accroîtra, selon toutes les prévisions, en mai et juin 1912, d'après les rapports des agents d'immigration canadiens en Europe.

* * *

En huit mois, du 1er avril au 30 novembre 1911, le Canada a exporté des farines représentant une valeur de \$10,015,778, dont une moitié environ à destination de la Grande-Bretagne.

* * *

On sait qu'outre ses neuf provinces, le Canada possède d'immenses territoires inorganisés et peu habités, situés dans sa partie septentrionale et généralement connus sous le nom de "Territoires du Nord-Ouest."

A sa dernière session, le Parlement fédéral a attribué

Les provinces limitrophes une partie de ces domaines incultes, situés tout autour de la Baie d'Hudson. C'est ainsi que le Keewatin a été partagé entre les provinces d'Ontario et du Manitoba (cette dernière obtenant ainsi un débouché sur la baie d'Hudson qu'elle convoitait depuis longtemps) et que l'Ungava a été annexé à la province de Québec, dont la superficie est plus que doublée.

L'Ungava ayant 466,000 milles carrés, la superficie de la province de Québec sera donc désormais de 802,875 milles carrés ou environ deux cents millions d'hectares. Mais cette addition n'augmentera guère sa population car, d'après le dernier recensement, cette vaste région n'aurait que 1172 habitants dont 10 anglais, 453 esquimaux, 46 métis et 663 indiens.

Les quelques explorateurs (dont un français, M. de Puyjalon) qui ont parcouru ces régions, disent qu'elles contiennent des richesses minières incalculables et de magnifiques forêts, mais il s'écoulera certainement plusieurs lustres avant que leur exploitation soit rendue possible par la création de voies de communication qui font actuellement défaut.

* * *

La saison de pêche au hareng qui s'est terminée le premier mars dernier n'a pas été favorable aux pêcheurs de la Colombie Anglaise, ce poisson ayant été très rare cette année dans les eaux du Pacifique. On attribue sa migration à la présence des squales, qui obligent le hareng à se réfugier dans des eaux moins profondes.

Ce ne fut que vers la fin de la saison qu'il commença à faire son apparition, aussi les pêcheurs espéraient-ils que la clôture de la pêche serait repoussée à une date ultérieure mais le gouvernement s'est montré inflexible, car le poisson commençant à frayer en mars, la continuation de la pêche eut gravement affecté les opérations de l'année suivante.

* * *

Dans un article intitulé "La librairie française au Canada," publié dans notre bulletin d'avril 1911, nous dénoncions le caractère immoral et parfois pornographique de livres et de cartes postales imprimés en français et qui sont de provenance allemande. Et nous ajoutions que leur diffusion au Canada était de nature à nuire à la librairie française, à laquelle ils étaient faussement attribués.

Nous trouvons dans *La Réforme Economique*, de Paris, du 28 mars 1912, l'entrefilet suivant, qui confirme entièrement ces faits et montre l'astuce des allemands qui ne craignent pas d'exercer leur coupable industrie même aux portes de la France.

"La pornographie allemande.—Une information particulière nous fait connaître qu'il a été saisi récemment, au bureau central des postes à Alger,—probablement par la douane, — sous envois clos et recomman-

dés, tout un lot de cartes illustrées représentant des dessins pornographiques. Ces envois étaient expédiés de Wiesbaden et de Biedrich. Le fait n'aurait rien d'extraordinaire, car on sait que depuis longtemps l'industrie allemande est le cloaque privilégié où les vendeurs d'obscénités vont s'alimenter. Mais ce qui, dans l'espèce, donne à l'accident une saveur particulière, c'est que ces cartes pornographiques sont classées par séries dans des pochettes portant en gros caractères l'indication: Croquis parisiens, et que les légendes qui accompagnent ces desseins, aussi grossiers dans leur facture que répugnants dans leur objet, ont pour but évident de leur attribuer une origine française. Il est bon que le public n'ignore pas ces manœuvres, qui permettent d'apprécier la délicatesse teutonne et la valeur morale des procédés commerciaux pratiqués outre-Rhin."

* * *

Pendant le dernier exercice fiscal terminé le 31 mars 1912, il est arrivé 354,237 immigrants au Canada, dont 220,527 d'Europe et 133,710 des États-Unis. Ces chiffres constatent une augmentation de 14 pour cent, comparés avec le résultat obtenu l'année précédente, lequel donnait 189,633 immigrants des ports océaniques et 121,451 des États-Unis.

En mars dernier, 42,391 étrangers ont augmenté la population du Canada, 26,139 venant d'Europe et 16,252 des États-Unis, augmentation de 7 pour cent sur mars 1911, alors que le total avait été de 39,692.

* * *

La Compagnie du Pacifique Canadien vient de donner la plus grosse commande de matériel roulant qu'elle ait jamais faite. Cette commande porte sur 4,000 wagons et 25 locomotives.

o

NOUVELLES ET INFORMATIONS

* Le 25 avril dernier a été célébré à Montréal un service funèbre pour M. C. M. Hays, l'un des malheureux passagers du "Titanic". M. Hays était l'un des magnats des chemins de fer canadiens; il présidait la Cie du Grand Tronc, celle du Grand Tronc Pacifique et une dizaine d'autres.

Pour honorer cet illustre défunt, toutes les entreprises qu'il dirigeait ont imposé à leur personnel un arrêt total de travail, d'une durée de cinq minutes. A onze heures et demie du matin, tous les ouvriers se sont croisés les bras; les trains, même les express et les rapides, se sont immobilisés sur les voies, au point où ils se trouvaient; les bateaux se sont arrêtés; le télégraphe a cessé de fonctionner, etc., etc.

Cinq minutes, c'est tout ce qu'on a pu consacrer de temps à la mémoire de ce grand citoyen! *Time is money.*

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eighteenth of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

LE CANADA A PARIS

Les manufacturiers Français qui désirent introduire leurs produits sur le marché Canadien peuvent avoir à Paris même, à notre succursale, 1 rue Rossini, toutes les informations quant aux douanes et aussi quant aux meilleurs moyens de se procurer des représentants.

Connaissant le pays à fond et les exigences du commerce, nous sommes en mesure de faire des recommandations sérieuses et fondées sur l'expérience quant aux meilleurs plans à suivre pour la publicité.

Nous invitons correspondance.

AGENCE de PUBLICITE

DESBARATS, Limitée,

Edifice Desbarats, Montréal, Canada

1 RUE ROSSINI, PARIS.

A LOUER

LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT ENTRE
LE HAVRE ET MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à
partir de fr. 237,50

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE C A M B O N

Agences à:

LYON, BORDEAUX, MARSEILLE,
LE HAVRE, ETC.

Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital Payé	- - - - -	3,000,000.00
Fonds de Réserve	- - - - -	2,650,000.00
Total de l'Actif, plus de	- - - - -	23,000,000.00

DIRECTEURS :

HON. J. D. ROLLAND, C.L., Président.

J. A. VAILLANCOURT, Ecr.

A. TURCOTTE, Ecr.

E. H. LEMAY, Ecr.

COL. CHAS. A. SMART, Ecr.

Hon. J. M. WILSON,

HON. F. L. BEIQUE, C.R.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

F. G. LEDUC, Gérant.

E. C. VIDRICAIRE, Assistant-gérant.

YVON LAMARRE, Inspecteur

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 16 BUREAUX DE QUARTIER

35 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change. Intérêt semestriel, 3% payable sur dépôts remboursables à demande.